

respecte profondément et je ne crois pas un seul instant que, même s'il a demandé ces dossiers—et nous serons probablement fixés à cet égard demain, lorsque le premier ministre fera sa déclaration—il l'ait fait avec les intentions malveillantes qu'on lui a prêtées ici aujourd'hui.

Nous nous souvenons tous de l'atmosphère qui régnait à la Chambre—jamais je n'ai respiré une atmosphère aussi méphitique—en 1964, au moment de l'affaire Rivard, lorsque des accusations ont été portées contre un secrétaire parlementaire et un adjoint exécutif qui auraient été mêlés à de mauvaises actions. L'accusation, émanant des députés d'en face, donna lieu à des généralisations. On nous a dit que nous allions assister à des révélations sensationnelles sur les faillites, mais ces promesses demeurèrent stériles. On affirma qu'il existait un lien entre la pègre et ces faillites, assertion qui rendait plausibles les généralisations accablantes, et c'est ainsi que, par des procédés abusifs, d'autres réputations furent perdues, bien que jamais le bien-fondé des accusations n'ait pu être établi.

A titre de membres du Parlement, nous déplorons tous de tels agissements. Nous connaissons d'autres membres du cabinet relégués dans l'ombre, des députés victimes de cette technique de généralisation, mais au sujet de qui on n'a jamais prouvé rien de mal. Je ne puis m'empêcher de penser à l'ancien ministre des Postes. Le juge qui a présidé l'enquête Dorion l'a complètement exonéré et, même dans l'affaire des meubles, sa conduite avait été irréprochable. Le juge a même dit qu'il devait être exonéré par tous les hommes publics. Pourtant, il a subi cette grande généralisation qui a dû lui causer beaucoup de chagrin ainsi qu'à sa famille. C'était une généralisation dévastatrice fondée sur des insinuations et des sous-entendus. Nous avons tous été obligés de supporter cela depuis trois ans...

**L'hon. M. Churchill:** Le député me permet-il une question?

**M. Munro:** Il est évidemment ridicule que nous nous disions dès maintenant prêts à oublier tout le passé parce que le présumé fait que le premier ministre aurait fait venir certains dossiers signifierait qu'un seul homme est l'auteur de tout ce qui va mal à la Chambre.

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable député me permettrait-il de poser une question? Comme il parle d'accusations sans fondement, traiterait-il de la conférence de presse tenue le 10 mars par le ministre de la Justice (M. Cardin)?

[M. Munro.]

**M. Munro:** J'aimerais terminer mes observations, monsieur l'Orateur. Je répondrai ensuite volontiers à la question de l'honorable représentant. Nous voulons parler de toutes les allégations relatives à la Chambre qu'on a formulées depuis un an et demi, au sujet de faillites jamais prouvées et dont l'origine a suivi de près l'affaire Rivard. Nous sommes tous au courant de la vague de rumeurs qui a assailli les couloirs de la Chambre. Cette vague fut plus forte que jamais auparavant; on a compromis à l'aveuglette la réputation d'un trop grand nombre de députés pour qu'on puisse les mentionner et dont les noms ont surgi dans le contexte de quelque inconduite dans leur vie privée. Nous savons tous que de telles rumeurs ont couru.

● (9.00 p.m.)

Des rumeurs malignes circulaient dans la tribune des journalistes. Il semblait que certains députés menaient leur propre enquête policière et insinuaient mystérieusement qu'ils détenaient des faits qui compromettraient tel ou tel membre du Parlement. S'il est quelqu'un, parmi les hommes publics, qui ait le devoir politique de consulter la Gendarmerie royale et d'avoir des pourparlers avec elle afin de savoir si les accusations malicieuses qui ont été portées sont fondées ou non, si réellement elles sont justes ou si, au contraire, ce sont de simples racontars, puis de clore la question une fois cette preuve faite, j'estime que ce doit être le premier ministre; c'est ainsi, en tout cas, que je vois la chose. Mais c'est, à mon sens, un manque de goût et un manque de dignité, de la part d'un député, de soutenir que les dossiers ont été exigés afin d'intimider des députés et de faire du chantage.

Voilà le genre d'ambiance que nous avons connu pendant un an et demi. Il n'est pas étonnant qu'on ait demandé production de ces dossiers. Le contraire m'aurait beaucoup surpris. A mon sens, il incombe à tout premier ministre, en vertu de son serment à titre de conseiller privé, de vérifier certaines rumeurs pour établir leur exactitude, afin qu'on puisse prendre des dispositions; cette initiative n'était pas destinée à discréditer le comportement d'un député. Voilà mon interprétation personnelle. Cette révélation à l'enquête ne m'a pas étonné. J'imagine que si nous écoutions les députés en cette enceinte nous penserions qu'il s'agit de quelque conduite outrageuse. Je m'étonne toujours de voir à quel point les politiciens peuvent devenir vertueux.

Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a parlé aujourd'hui, sur un ton offensé, de sa réputation compromise ou ternie à cause de questions inscrites à l'ordre du jour en vue de signaler quelque erreur de sa part, même très peu importante.